

## Fiche conseil

«Prézwéwé yo  
sé respékété kò'w»



## Renoncer à la propriété de son animal



Malheureusement, encore trop de personnes, sans scrupules, se débarrassent de leur animal sur la voie publique, sur les plages ou en pleine nature. Elles « jettent » leur animal comme on jette un déchet.

D'autres, en revanche, vivent des situations difficiles qui les amènent à se défaire de leur animal.



Si vous rencontrez des difficultés pour continuer à vivre avec votre chien ou votre chat, la SPA Martinique est là pour vous écouter, vous conseiller, vous aider et peut accueillir votre animal s'il vous est impossible de le garder.

**Attention** La SPA Martinique rappelle que l'abandon d'un animal sur la voie publique est interdit et passible de lourdes amendes et peines de prison.



## Conditions de renoncement à la propriété

Si vous amenez votre animal au refuge de la SPA Martinique, il est très important que vous disiez pourquoi. Ces informations permettront d'envisager son remplacement raisonné.

Savez-vous que chaque année, la SPA Martinique replace plus de 400 chiens ou chats ?



### Le document de renoncement à la propriété

La SPA Martinique vous demande de signer un document indiquant que vous renoncez définitivement à la propriété de l'animal. Elle en devient alors le propriétaire.





## Renoncement - Participation financière

• Chiots ou chatons (nouveaux nés avec les yeux encore fermés).....	<b>Gratuit</b>
• Portées de chiots jusqu'à 9 semaines.....	<b>10 €/chiot</b>
• Chien jusqu'à 3 ans.....	<b>40 €</b>
• Chien de 3 à 6 ans.....	<b>70 €</b>
• Chien au delà de 6 ans.....	<b>80 €</b>
• Portées de chatons jusqu'à 9 semaines.....	<b>5 €/chaton</b>
• Chaton jusqu'à 6 mois.....	<b>10 €</b>
• Chaton au delà de 6 mois.....	<b>20 €</b>
• Chaton au delà de 6 ans.....	<b>40 €</b>
• Surveillance sanitaire (animaux mordeurs et griffeurs).....	<b>250 €</b>



Pour assurer l'hébergement des animaux réceptionnés en refuge, une participation est sollicitée. Cependant, dans les cas de difficultés financières graves, l'animal sera malgré tout accueilli moyennant une contribution plus faible.

*Si vous trouvez un animal sur la voie publique et que vous pouvez l'attraper sans risque pour vous même, amenez-le à la SPA Martinique. Nous l'accueillerons gratuitement dans nos fourrières de Carrère au Lamentin et de Céron à Sainte Luce.*



## Pour information

Principales raisons de renoncement à la propriété dans les refuges de la SPA Martinique

- ❃ Changement de situation familiale (décès du propriétaire, divorce...) ou perte d'emploi
- ❃ Animaux en surnombre car leur reproduction n'a pas été contrôlée.
- ❃ Animal en fin de vie ou avec une maladie chronique sévère
- ❃ Aboiements constants et plainte des voisins
- ❃ Attaques sur d'autres animaux
- ❃ Agressivité et morsure sur les humains...



**Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique**  
Tél. 0596 48 07 94 • [www.spamartinique.fr](http://www.spamartinique.fr)

 [facebook.com/spa.mque](https://facebook.com/spa.mque)

